



# SYVICOL

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 15 octobre 2019

## Circulaire aux administrations communales

### N° 13/2019

**Objet : Demande de renseignements pour la mise en valeur de l'engagement des communes en matière d'intégration et d'élaboration d'un Plan communal intégration (PCI) sur le site du SYVICOL**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

En 2015, le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région/ Office luxembourgeois de l'accueil de l'intégration (OLAI) ont publié la première version du Guide pratique pour l'élaboration d'un Plan communal intégration (PCI) pour soutenir les communes dans l'élaboration d'une stratégie locale en faveur de l'intégration. Une nouvelle édition du guide pratique a été publiée en langue française et allemande en 2018.

Comme l'indique le guide PCI, l'élaboration d'un plan communal intégration ne vise aucunement à remplacer les activités actuelles en matière d'intégration dans les communes, mais à inscrire celles-ci dans un cadre structuré et à les développer de façon méthodologique. Toutes les actions locales déjà menées (soirée de bienvenue, fête multiculturelle, café des langues etc.) constituent une base de départ qui peut servir à la mise en place d'un PCI. Ainsi, le PCI propose aux communes un instrument de gestion politique structuré pour leur faciliter le développement d'une politique d'intégration transversale et durable.

Concevoir et mettre en œuvre un Plan communal intégration est un travail à moyen et long terme. Toutefois, la première étape importante pour la mise en route vers une approche stratégique en matière d'intégration est une décision du conseil communal de se lancer dans la réalisation d'un PCI.



Les communes sont ensuite invitées à communiquer cette délibération pour information au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région /OLAI, ce qui donne droit à des conseils et à un accompagnement dans la démarche de l'élaboration d'un PCI, ainsi qu'à une mise en valeur de la commune, notamment par la publication d'une liste des communes qui décident d'élaborer un PCI sur le site Internet du SYVICOL.

Afin de présenter les efforts des communes en matière d'intégration d'une manière plus visuelle, le SYVICOL a décidé de le faire sous forme d'une carte relevant, à l'aide de différentes couleurs, les stades auxquels se trouvent les communes dans l'élaboration de leurs propres politiques et stratégies d'intégration, de l'idée initiale d'élaborer un plan communal intégration, jusqu'à la mise en place d'un PCI et l'exécution des différentes actions fixées dans ce dernier.

Afin d'élaborer ladite carte citée ci-dessus, je vous prie donc de bien vouloir remplir la fiche de renseignements en annexe et de la renvoyer, le cas échéant avec une copie de la délibération du conseil communal portant élaboration d'un PCI, à [reply@syvicol.lu](mailto:reply@syvicol.lu) jusqu'au 31 octobre 2019.

Enfin, il m'importe de vous rappeler qu'une délibération-type pour la décision du conseil communal et un guide pratique détaillé pour l'élaboration d'un PCI peuvent être téléchargés sur les sites web du SYVICOL <https://www.syvicol.lu/dossiers-thematiques/integration/plan-communal-integration> et de l'OLAI <http://www.olai.public.lu/en/publications/brochures-depliants/index.html>.

Pour une version imprimée du guide, veuillez contacter l'OLAI par email ([partenariats@olai.etat.lu](mailto:partenariats@olai.etat.lu)).

En vous remerciant d'avance de votre coopération, je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations les meilleures.

Gérard Koob  
Secrétaire

Emile Eicher  
Président